

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE

CONSIDÉRANT l'article 956 du Code municipal du Québec;

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Francoeur, directrice générale de la susdite municipalité qu'il y aura une **séance extraordinaire le 9 décembre à 17h** à la salle de la Fadoq de l'Hôtel de ville au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe.

Au cours de cette séance extraordinaire, le conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2025 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2025-2026-2027.

Les délibérations du conseil lors de cette séance porteront exclusivement sur ces sujets. Une période de questions suivra après chaque point.

Une deuxième séance extraordinaire suivra la clôture de cette première séance. L'ordre du jour sera publié au plus tard le deuxième jour la précédent.

Avis donné à Saint-Adelphe, le 29 novembre 2024.



Julie Francoeur
Directrice générale
Municipalité de Saint-Adelphe